

Date

03/10/2013

délib n°

2013/01

**Commune de SAINT-MAIGNER****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Le 03 octobre 2013, le conseil municipal de la commune de SAINT-MAIGNER dûment convoqué le 24 septembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. DUMAS Laurent, Maire.

PRESENTS : Mrs ROFFET Roger, GUILHOT Claude, Mmes ENGLER Christiane, PAILLONCY Chantal, PEYRTON Julien, BERGER Roger, Jean-Michel DURON, BARRETTE Michel,

EXCUSE GROUEIX Pierre, Jean-Paul BAISLE

ABSENT :

**Objet: APPROBATION DU RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT**

VU la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-3.1, R.123-10, R.123-11 et R.123-12,

VU les articles L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales ?

VU les articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2013 approuvant le projet du zonage de l'assainissement collectif et non collectif,

VU l'arrêté n° 2013/04 prescrivant la mise à enquête publique du zonage d'assainissement

VU le rapport et les conclusions de Monsieur HEBRARD, commissaire enquêteur désigné à cet effet,

CONSIDÉRANT que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération,
- Précise que cette décision fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention légale dans les journaux locaux,
- Indique que le plan de zonage de l'assainissement définitif et approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents concernant cet objet,

Fait délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire



Station d'épuration de  
120 EH à créer  
(Programme 2013)

Projet de lotissement

**Légende**

 Zone d'assainissement collectif (programme 2013)

 Zone d'assainissement collectif future

**Réseau existant:**

 Réseau EU

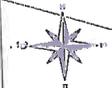
 Réseau EP

 Réseau UN

**Programme de travaux 2013-2014:**

 Réseau EU à poser

 Réseau EP à poser



Sans échelle

Commune de Saint-Maigner (63)

Zonage d'assainissement

Implantation des réseaux  
d'assainissement (projet)

Le Bourg

CLM 15 741 D

